

CONFLITS D'HÉRITAGE ET MANIPULATION DES RÈGLES EN PAYS BÉTÉ (COTE D'IVOIRE)

N'GUSSAN KODJO RODRIGUE

Socio-criminologue, maître-assistant

*Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle
kodjorodriguenguessan@gmail.com*

Résumé

Cette recherche vise à explorer les origines, les manifestations et les répercussions des conflits liés à la manipulation des règles d'héritage au sein de la communauté Bété en Côte d'Ivoire. L'enquête, réalisée dans la région de Gagnoa, a porté sur un échantillon de 100 individus, comprenant des chefs de famille, des femmes, des cadets, des aînés ainsi que des professionnels du droit. La méthodologie adoptée combine les approches systémiques et cliniques et mobilise diverses techniques de collecte de données, notamment l'analyse documentaire, l'observation participante, les entretiens semi-directifs et les questionnaires. L'analyse des données a été déterminée selon des perspectives qualitatives et quantitatives. Les résultats révèlent que la manipulation des règles d'héritage, souvent motivée par des intérêts personnels et des luttes de pouvoir, est une pratique répandue qui conduit à l'exclusion des femmes dans 65% des cas étudiés. Cette situation engendre des conflits familiaux fréquents, dont 80% sont marqués par des actes de violence. Bien que certains répondants considèrent l'influence du droit moderne comme un levier positif, ce dernier se heurte à des résistances culturelles profondes et à une méfiance envers les institutions juridiques formelles. L'étude souligne l'importance d'adopter une approche conciliatrice qui conjugue respect des traditions et application des principes d'équité issus du droit moderne, afin de favoriser une résolution durable des conflits successifs. Ce travail ouvre des pistes pour renforcer la cohésion sociale et promouvoir une meilleure justice successorale en pays Bété.

Mots-clés : conflit, héritage, manipulation, chef de famille, femmes, droit moderne, pays Bété, coutumes, famille.

Summary:

This research explores the origins, manifestations, and repercussions of

conflicts related to the manipulation of inheritance rules within the Bété community in Côte d'Ivoire. The survey, conducted in the Gagnoa region, focused on a sample of 100 individuals, including heads of families, women, younger siblings, elders, as well as legal professionals. The adopted methodology combines systemic and clinical approaches and employs various data collection techniques, including document analysis, participant observation, semi-structured interviews, and questionnaires. The data analysis was determined according to both qualitative and quantitative perspectives. The results reveal that the manipulation of inheritance rules, often driven by personal interests and power struggles, is a widespread practice that leads to the exclusion of women in 65% of the cases studied. This situation generates frequent family conflicts, 80% marked by acts of violence. Although some respondents view the influence of modern law as a positive lever, it encounters deep cultural resistance and mistrust towards formal legal institutions. The study highlights the importance of adopting a conciliatory approach that combines respect for traditions with the application of equity principles derived from modern law, to promote a sustainable resolution of ongoing conflicts. This work opens avenues to strengthen social cohesion and promote better inheritance justice in Bété country.

Keywords: conflict, heritage, manipulation, family head, women, modern law, Bété country, customs, family.

I-Introduction

Les conflits entourant la manipulation des règles d'héritage au sein des communautés Bété en Côte d'Ivoire représentent un phénomène complexe, mettant en lumière les tensions profondes entre les traditions coutumières et le droit contemporain. Depuis de nombreuses années, le système coutumier africain s'appuie sur des principes ancestraux qui déterminent la répartition des biens après le décès du chef de famille. Cependant, avec l'évolution des sociétés et l'essor des législations modernes, ces pratiques font l'objet d'une contestation croissante, en raison des inégalités qu'elles engendrent et des abus de pouvoir qu'elles peuvent favoriser. Dans cette optique, Assalé (2018) souligne le conflit entre les pratiques traditionnelles et le droit moderne. Il

met en lumière le fait que, bien que les coutumes africaines soient profondément ancrées dans la culture locale, elles se révèlent souvent en décalage avec les lois contemporaines, engendrant ainsi des tensions au sein des familles. Cette incompatibilité juridique entraîne des litiges successeurs, parfois violents, où certains héritiers revendentiquent leur droit selon la législation moderne tandis que d'autres s'appuient sur les règles traditionnelles. Cette opposition de principes rend le règlement des successions particulièrement difficile et le manque de cadres juridiques uniformes exacerbe ces différends. Par ailleurs, Kouamé (2020) se concentre sur l'exclusion systématique des femmes dans les systèmes d'héritage coutumier. Il souligne que, dans de nombreuses sociétés africaines, la transmission des biens se fait principalement de père en fils, excluant ainsi les filles du processus successif. Cette discrimination, engrainée dans la tradition, renforce les inégalités économiques et limite l'autonomie financière des femmes. Toutefois, avec l'émergence du droit moderne, de plus en plus de voix s'élèvent pour revendiquer une réforme de ces pratiques afin de garantir une répartition plus équitable des biens. Dans cette dynamique de contestation, Dozon (2005) examine le rôle du chef de famille dans la gestion des patrimoines. Il explique que ce personnage central, censé arbitrer les litiges successeurs, est souvent accusé de favoriser certains héritiers au détriment des autres. En effet, en raison de son autorité incontestée dans la famille, il peut manipuler les règles de succession pour privilégier ses proches ou asseoir son pouvoir. Ces abus sont particulièrement fréquents lorsque la transmission des biens repose sur des décisions informelles, sans intervention juridique. Face à cette problématique, Le Roy (1999) insiste sur la nécessité de réformer les coutumes successorales pour les adapter aux réalités contemporaines. Il plaide pour une harmonisation des normes coutumières avec les lois modernes afin de réduire les conflits et d'assurer une répartition plus juste des richesses. Pour

prévenir ces litiges, plusieurs solutions sont proposées. Thibaut (2019) souligne l'importance d'anticiper les conflits successifs à travers des outils juridiques adaptés, tels que le don-partage, la donation transgénérationnelle ou le testament-partage. Ces mécanismes permettent aux familles de définir à l'avance la répartition des biens, limitant ainsi les tensions au moment de la succession. Toutefois, Egasse (2019) met en garde contre la manipulation de ces outils qui, lorsqu'ils sont utilisés de manière inéquitable, peuvent accentuer les divisions au sein des familles plutôt que les résoudre. En complément des solutions juridiques, Nicole (2011) explore la dimension psychologique des conflits d'héritage. Elle démontre que la transmission des biens réactive souvent des blessures anciennes et des rivalités entre frères et sœurs, les possessions héritées étant chargées d'une forte valeur symbolique. Dans certains cas, les querelles successorales ne sont qu'un prétexte pour raviver des comptes affectifs non réglés depuis l'enfance. Ainsi, elle préconise le dialogue familial et, si nécessaire, un accompagnement thérapeutique pour désamorcer ces tensions et éviter que les conflits ne prennent une ampleur disproportionnée. Enfin, Vaughan (2001) analyse les stratégies utilisées par certains héritiers pour exploiter les conflits de lois en matière successorale. Dans un contexte où plusieurs systèmes juridiques coexistent, certains individus cherchent à utiliser la juridiction la plus avantageuse afin de manipuler le partage des biens. Face à ces pratiques, Black plaide pour une harmonisation des règles du droit international privé, afin de limiter ces stratégies et d'assurer un traitement équitable des héritiers, quelle que soit leur situation géographique. Dans cette perspective, la Conférence pour l'Harmonisation des Lois au Canada (CHLC, 2021) propose des réformes visant à garantir une plus grande uniformité juridique dans les successions. Dans ses rapports récents, notamment la « Loi uniforme sur les testaments », l'organisme insiste sur la nécessité d'un cadre harmonisé afin de réduire l'insécurité juridique et de mieux

protéger les familles contre les abus. Inspirée de la Convention de La Haye, cette approche vise à moderniser le droit des successions pour favoriser une répartition des biens plus équitable et transparente. Ainsi, l'analyse des conflits liés à la manipulation des règles d'héritage en pays Bété met en lumière la complexité de cette problématique, qui implique à la fois des enjeux culturels et psychologiques. Face à ces tensions, la conciliation entre traditions et droit moderne apparaît essentielle pour assurer une répartition plus juste des biens et préserver l'harmonie familiale. À travers des réformes adaptées et une médiation efficace, il est possible de limiter les conflits successifs et de promouvoir un cadre juridique plus protecteur, garantissant une stabilité sociale durable. Comment les règles coutumières d'héritage sont-elles manipulées par le chef de famille en pays Bété ? Quels sont les impacts de ces manipulations sur la cohésion familiale et le développement socio-économique ? Comment le droit moderne influence-t-il les pratiques coutumières en matière d'héritage ? Cet article vise à analyser les causes, les manifestations et les conséquences des conflits liés à la manipulation des règles d'héritage en pays Bété, tout en proposant des pistes de résolution.

Les hypothèses formulées sont les suivantes :

H1 : La manipulation des règles d'héritage par le chef de famille est principalement motivée par des intérêts personnels et des dynamiques de pouvoir.

H2 : L'introduction du droit moderne en matière d'héritage peut contribuer à réduire les conflits familiaux, mais se heurte à des résistances culturelles.

II. Méthodologie

1. Terrain d'étude

L'étude a été menée dans la région de Gagnoa, située au cœur du

pays Bété en Côte d'Ivoire. Ce choix s'appuie sur plusieurs critères méthodologiques essentiels. Premièrement, Gagnoa est un centre démographique et culturel majeur où les traditions coutumières sont encore très vivaces, notamment concernant les règles d'héritage. Deuxièmement, cette région est historiquement marquée par une fréquence élevée de conflits successifs, ce qui en fait un terrain pertinent pour examiner de près les phénomènes de manipulation des règles d'héritage et leurs conséquences sociales. Enfin, la diversité sociale et générationnelle y est suffisamment représentative pour permettre une analyse nuancée des pratiques traditionnelles et de leur interaction avec le droit moderne.

2. Échantillon

Faute de pouvoir étudier la population entière concernée, nous avons sélectionné un échantillon raisonné de 100 personnes, sélectionnées selon leur implication ou leur connaissance du phénomène étudié, garantissant ainsi la richesse et la diversité des perspectives.

L'échantillon comprend 100 personnes réparties comme suit :

Tableau 1 : Échantillon de la population

Population cible	Échantillon
Chefs de famille	20
Femmes	30
Cadets (jeunes hommes)	25
Aînés (hommes)	15
Acteurs juridiques	10

Source : notre enquête (2024)

Cette composition équilibrée entre acteurs traditionnels (chefs de famille, aînés), bénéficiaires directs (femmes, cadets) et professionnels du droit permet de trianguler les points de vue et d'appréhender les conflits d'héritage dans toute leur complexité sociale, culturelle et juridique.

3. Méthodes de recherche et techniques de recueil des données

3.1 Nos méthodes de recherche

La méthode systémique

Inspirée par les travaux d'Elkaïm (1995), cette méthode vise à dépasser l'étude des individus isolés pour considérer les situations d'héritage comme des systèmes relationnels complexes. Elle éclaire la façon dont chaque acteur familial est à la fois porteur d'intentions, pris dans des influences multiples (familiales, sociales, culturelles) et acteur des dynamiques collectives. La méthode systémique nous permet de saisir les interactions, conflits latents et solidarités entre les membres de la famille, ainsi que les effets de ces relations sur les décisions successoriales.

La méthode clinique

D'après Douville (2006), la méthode clinique privilégie la rencontre directe avec les acteurs afin de recueillir leurs récits, émotions, perceptions et vécus subjectifs, souvent invisibles dans les données purement quantitatives. Nous avons ainsi donné la parole aux individus concernés pour mieux comprendre les ressentis, frustrations et espoirs liés à la gestion de l'héritage, ce qui enrichit considérablement l'interprétation des faits documentés. Cette double approche, systémique et clinique, associe donc analyse structurelle et dimension humaine, offrant une compréhension approfondie des conflits successifs.

3.2 la collecte d'informations

L'étude documentaire

Une revue approfondie des documents scientifiques, des textes de loi ivoiriens, des études anthropologiques et des rapports sur les coutumes locales a permis d'inscrire notre analyse dans un cadre théorique et juridique rigoureux, tout en l'ancrant dans le contexte particulier du pays Bété.

L'observation de terrain

En immersion au sein des familles et des communautés de Gagnoa, nous avons mené une observation participante attentive des pratiques, des rites et des moments clés de prise de décision, ainsi que des interactions verbales et non verbales, révélatrices de tensions ou d'arrangements en matière d'héritage.

L'enquête par l'interrogatoire

- **Entretiens semi-directifs** : Grâce à un guide souple, ces entretiens ont permis à chaque participant (chefs de famille, femmes, cadets, aînés, acteurs juridiques) de s'exprimer librement sur leurs expériences, perceptions et critiques concernant les règles d'héritage et les conflits qui en découlent, fournissant des données qualitatives riches.
- **Questionnaires** : Deux modèles de questionnaires comportant des questions ouvertes et fermées ont été administrés pour recueillir des données quantitatives sur les perceptions, convictions et vécus face à l'héritage et aux conflits familiaux. Ces outils ont été conçus pour éviter toute orientation des réponses et assurer la fiabilité des résultats.

4. Méthodes d'analyse

Analyse Qualitative

L'analyse des entretiens et observations a permis d'identifier les thèmes récurrents, les représentations sociales, les logiques de pouvoir et les mécanismes de manipulation des règles d'héritage. Cette approche interprétative enrichit la compréhension des dynamiques complexes et subjectives autour des conflits.

Analyse Quantitative

Un traitement statistique des données issues des questionnaires a été effectué afin de mesurer la prévalence des opinions et comportements, de dégager des tendances générales et d'appuyer les constats qualitatifs par des chiffres fiables. Effectué pour mesurer les tendances générales.

Le choix d'une méthodologie mixte, combinant analyse qualitative et quantitative, s'explique par la complexité du phénomène étudié, qui nécessite à la fois une compréhension fine des perceptions sociales et une mesure statistique des tendances. L'approche systémique, adoptée dans ce travail, a permis de saisir les interactions dynamiques entre les membres de la famille, tandis que la démarche clinique a offert un cadre d'écoute et d'analyse des récits subjectifs des acteurs. L'utilisation triangulée des outils de collecte de données : questionnaires, entretiens semi-directifs et observations participantes garantit une validité croisée des informations recueillies, renforçant ainsi la rigueur scientifique de l'étude. Ce dispositif méthodologique mixte répond pleinement à la complexité du sujet, où les dimensions sociales, culturelles, psychologiques et juridiques s'entremêlent. De plus, l'équilibre dans la composition de l'échantillon assure une pluralité des points de vue, ce qui, combinés à la diversité des techniques de recueil, favorisent une triangulation robuste des données. Enfin,

le choix d'un terrain d'étude particulièrement représentatif et marqué par le phénomène analysé confère à l'étude une pertinence élevée, garantissant que les résultats soient exploitables pour formuler des propositions adaptées aux réalités locales.

III- Résultats

Conflits liés à la manipulation des règles d'héritage en pays Bété :

Tableau 2 : Profil sociologique des enquêtés selon l'âge et le sexe

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage (%)
15-19	9	3	12	69,3
20-24	10	2	12	83,33
25-29	7	4	11	63,63
30-34	5	3	8	62,5
35-39	10	2	12	83,33
40-44	8	3	11	72,72
45-49	7	2	9	77,7
50-54	6	3	9	66,6
55-59	3	2	5	60
60-64	2	2	4	50
65-69	2	1	3	66,6
70 et plus	1	1	2	50
TOTAL	70	30	100	

Source : Notre enquête (2024)

Les données du tableau ci-dessus présentent la répartition par sexe et par âge des personnes impliquées dans le cadre de notre étude sur les conflits liés à la manipulation des règles d'héritage en pays Bété. Les participants sont âgés de 15 à plus de 70 ans, répartis en tranches d'âge de cinq ans. Les tranches d'âge de 20

à 24 ans et de 35 à 39 ans sont les plus représentées, avec 12 personnes chacune, soit 24 % de l'échantillon total. Ces groupes sont particulièrement pertinents, car ils incluent à la fois des jeunes adultes confrontés à des conflits d'héritage et des adultes d'âge moyen fréquemment impliqués dans la prise de décision successorale. On constate une forte prédominance masculine dans l'échantillon, avec 70 % d'hommes contre 30 % de femmes. Cette disparité pourrait refléter les dynamiques de pouvoir traditionnel relatives à l'héritage, où les hommes sont souvent plus impliqués dans les processus de décision. Les tranches d'âge de 60 ans et plus sont moins représentées, mais leur présence demeure essentielle pour recueillir le point de vue des générations marquées par l'ancrage des pratiques traditionnelles. Notons également une parité entre hommes et femmes dans les groupes 60-64 ans et 70 ans et plus, ce qui offre des perspectives précieuses sur l'évolution des pratiques d'héritage. Cette distribution démographique nous permet ainsi d'analyser les conflits d'héritage à travers différentes générations et selon le genre, offrant une compréhension nuancée des enjeux et des dynamiques à l'œuvre dans la manipulation des règles d'héritage en pays Bété.

1-L'exclusion des femmes de l'héritage : une injustice persistante aux multiples conséquences.

L'exclusion des femmes de l'héritage constitue une pratique profondément enracinée et particulièrement préoccupante au sein des communautés Bété, affectant 65 % des cas étudiés. Loin d'être anecdotique, cette marginalisation repose sur des normes culturelles et sociales qui relèguent traditionnellement les femmes à un rôle secondaire dans la gestion des biens et dans les prises de décisions patrimoniales. Selon ces normes, largement justifiées par la tradition, une fois mariées, les femmes appartiendraient à la famille de leur époux et ne

pourraient, par conséquent, prétendre hériter des biens de leur famille d'origine. Cette logique n'est pas la contribution souvent essentielle des filles et des femmes à la vie et à l'entretien de leur famille. Elle les prive surtout de leur droit à l'autonomie économique et à la reconnaissance de leur place dans la lignée familiale. Cette injustice est aujourd'hui de plus en plus contestée. De nombreuses femmes issues du pays Bété s'élèvent pour réclamer une part équitable de l'héritage, mettant en avant leur implication dans le foyer familial. Le témoignage de cette femme, 45 ans: « *Quand mon père est décédé, mes frères ont tout pris. On m'a dit que je n'avais pas droit à l'héritage parce que je suis une femme. Mais j'ai travaillé toute ma vie pour aider ma famille, et maintenant je n'ai rien.* » Le cri de cette femme reflète une situation partagée par de nombreuses autres. Elles dénoncent une injustice qu'elles subissent en silence, souvent sans recours ni solution. Beaucoup vivent avec le sentiment d'avoir été « effacées », considérés comme étrangers par leur propre famille. Cette Femme, 38 ans dit ceci : « *Mon oncle a dit clairement que les filles n'héritent pas ici. Pourtant, j'ai aidé à payer les soins de ma mère, et c'est moi qui l'ai accompagné jusqu'à sa mort* » Cet écart flagrant entre les responsabilités assumées par les femmes et leur absence totale de reconnaissance dans l'attribution de l'héritage met cruellement en lumière la persistance des inégalités de genre. Cette exclusion engendre de lourdes conséquences. Sur le plan économique, elle fragilise l'autonomie des femmes, souvent contraintes de dépendre de leur mari ou de leurs frères pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leurs enfants. Privées d'accès à la terre, aux biens et aux ressources familiales, elles se trouvent dans une situation de vulnérabilité, parfois exposée à l'abus ou à l'exploitation. Cette femme de, 50 ans aussi raconte son récit : « *Mon frère possède toutes les terres de notre père. Moi, je dois louer pour cultiver un petit champ. Pourtant, nous avons eu les mêmes parents.* » Mais au-delà de l'impact individuel,

l'exclusion des femmes de l'héritage nuit au développement global de la communauté. Lorsqu'elles sont privées de moyens économiques, les femmes participent moins à l'économie locale, investissent moins dans l'éducation de leurs enfants, et contribuent de manière plus restreinte aux initiatives communautaires. Cela freine l'épanouissement de toute la société.« *Si j'avais hérité, je pourrais payer les études de mes deux filles. Au lieu de ça, je demande de l'aide à mon frère, qui refuse parfois juste pour me contrôler.* » *Femme, 42 ans.* Face à cette réalité, une prise de conscience collective s'impose. Il devient essentiel de remettre en question les normes culturelles discriminatoires et de favoriser un dialogue ouvert sur l'égalité des droits. Promouvoir une meilleure articulation entre les coutumes et le droit moderne, sensibiliser les populations à la justice successorale, et renforcer les mécanismes juridiques et sociaux de protection des droits des femmes apparaissent comme une priorité. En conclusion, l'exclusion des femmes de l'héritage en pays Bété n'est pas seulement une atteinte aux droits humains fondamentaux, elle est aussi un obstacle majeur au progrès économique et social. Il devient impératif d'adopter une approche globale et concertée, mêlant droit, médiation, sensibilisation et mobilisation communautaire, pour garantir aux femmes Bété un accès équitable à l'héritage et leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement de leur famille et de leur société.

2-Manipulation par le chef de famille

Dans la société Bété, le chef de famille occupe une place centrale, concentrant l'autorité en matière de gestion et de transmission du patrimoine familial. Selon notre étude, dans 70% des cas , cette autorité s'exerce sous la forme d'une manipulation : certains héritiers sont ouvertement favorisés, au détriment des autres, lors du partage de terres, de biens ou de

ressources. Cette manipulation prend plusieurs visages. Le plus souvent, elle consiste à attribuer les biens familiaux aux enfants directs du chef ou à ceux qui entretiennent des relations privilégiées avec lui. Pour se justifier, les chefs de famille invoquent fréquemment la tradition, rappelant la nécessité de récompenser ceux qui prennent soin d'eux à la vieillesse ou la volonté de préserver la cohésion du groupe familial en confiant l'héritage à l'héritier jugé le plus « apte ». Toutefois, ces justifications masquent souvent des intérêts personnels ou des jeux d'alliances familiales, comme en témoigne ce cadet victime d'exclusion : « Mon oncle a tout donné à ses enfants. Il a dit que c'était la tradition, mais nous savons tous que c'est parce qu'il les préfère. » Ce verbatim illustre la perception d'injustice que vivent les héritiers évincés, pour qui la tradition n'est qu'un prétexte à des décisions partielles. Cette forme de favoritisme renforce les tensions et fragilise les rapports familiaux. Les héritiers lésés se sentent marginalisés, ce qui nourrit des colères, des ressentiments, des conflits ouverts et, parfois, des ruptures irréversibles au sein des familles. Le chef de famille doit ainsi arbitrer entre la coutume, les pressions de son entourage et ses propres intérêts, dans un contexte où la rareté des ressources accentue la compétition pour l'accès à la terre et aux biens hérités. Mais lorsque les règles d'héritage sont perçues comme partiales, c'est toute la légitimité et l'autorité du chef de famille qui vacillent. En définitive, la manipulation des règles d'héritage par le chef de famille est un phénomène complexe, au croisement des logiques de pouvoir, d'intérêts personnels et de justifications coutumières. Elle contribue à exacerber les tensions, perpétuer les inégalités et, à terme, éroder la cohésion sociale au sein de la communauté Bété. Face à ce constat, il est impératif de sensibiliser les chefs de famille à la nécessité d'équité et de transparence, de renforcer les mécanismes de médiation et de recours, et de rapprocher progressivement les pratiques coutumières des exigences de justice et d'équité du

droit moderne. Cela représente une condition essentielle pour prévenir les conflits familiaux durables et préserver l'harmonie sociale.

3- Conflits familiaux : conséquence majeure des pratiques successoriales

Les conflits familiaux apparaissent comme l'une des conséquences les plus préoccupantes et les plus fréquentes des pratiques successoriales en pays Bété. Selon les données de notre étude, une proportion alarmante de 80% des cas examinés est marquée par des tensions familiales, souvent intenses et destructrices. Ces conflits dépassent largement le cadre de simples désaccords passagers. Ils se traduisent par des oppositions ouvertes entre aînés et cadets, par des luttes de pouvoir entre hommes et femmes, et peuvent évoluer en procédures judiciaires longues et coûteuses, en ruptures familiales irréparables, voire même en violences physiques. L'origine de ces tensions réside profondément dans les inégalités perçues et les injustices lors du partage de l'héritage. Lorsque les règles coutumières sont manipulées pour favoriser certains membres de la famille au détriment des autres, un sentiment de frustration, de colère, voire de trahison s'installe, érodant la confiance et l'harmonie familiale. Les femmes, souvent exclues des successions ou marginalisées, se sentent lésées dans leurs droits fondamentaux. Les cadets, privés d'accès aux terres ou aux biens familiaux au profit des aînés, nourrissent un profond ressentiment qui peut dégénérer en conflits ouverts. Cette femme ,50 ans dit ceci « Après la mort de mon mari, ses frères ont tout pris. Nous nous sommes battus pendant des années, et maintenant nous ne nous parlons plus. » Ce témoignage illustre toute la douleur engendrée par ces querelles successeurs. Non seulement cette femme a été injustement privée de son droit à l'héritage, mais elle a aussi perdu ses liens

familiaux. Une double perte, à la fois matérielle et affective, aux conséquences humaines profondes. Les conflits d'héritage ont également un impact émotionnel et psychologique non négligeable. Dans certaines familles, ils entraînent une rupture totale de la communication, avec des frères et sœurs qui ne se parlent plus pendant des années, voire toute une vie. Les blessures générées touchent toutes les générations, et parfois même les enfants, qui grandissent dans un environnement familial divisé. Mais les effets de ces conflits ne s'arrêtent pas aux seules sphères familiales. Ils ont également de graves répercussions sur le développement socio-économique des communautés Bété. Lorsque les familles sont désunies, elles coopèrent moins, investissent peu dans des projets communs ou dans la gestion durable du patrimoine. Les conflits limitent la transmission des richesses, entravent la continuité des activités économiques familiales, et freinent, à terme, le progrès social. Au regard de cette situation, la prévalence élevée des conflits familiaux en pays Bété souligne l'urgence de réformer les pratiques successoriales, en y intégrant davantage d'équité, de justice et de transparence. Il est impératif :de sensibiliser les populations aux conséquences dramatiques de ces conflits, renforcer les mécanismes de médiation et de dialogue intra-familial, promouvoir une meilleure articulation entre les pratiques coutumières et les principes du droit moderne. Seule une approche globale, culturelle et juridique, concertée avec les communautés, permettra de prévenir durablement ces conflits successeurs et de préserver la cohésion sociale et humaine au sein des familles et, à travers elles, de toute la société Bété.

4-Influence du droit moderne

L'introduction du droit moderne en Côte d'Ivoire exerce une influence ambivalente sur les pratiques d'héritage en pays Bété, révélant à la fois des potentiels de transformation et des

résistances profondes. *D'un côté*, ce droit est perçu comme un levier d'équité, en particulier pour les femmes et les cadets traditionnellement désavantagés par le droit coutumier. Près de 50 % des enquêtes considèrent ainsi le droit moderne comme une solution envisageable pour surmonter les conflits et les discriminations en matière de succession. Le Code des Personnes et de la Famille, qui affirme l'égalité des sexes en matière d'héritage, est régulièrement cité comme un instrument essentiel pour limiter les abus et protéger les plus vulnérables. Un acteur juridique confiait ainsi : « *Le Code des Personnes et de la Famille est clair : les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Mais sur le terrain, c'est difficile à appliquer à cause des traditions.* ». *D'un autre côté*, l'ancrage des normes coutumières demeure fort. De nombreux Bété, en particulier les aînés, vivent l'intervention du droit moderne comme une intrusion, voire comme une menace à l'harmonie familiale et à l'identité culturelle. Pour beaucoup, ces lois « lieux d'ailleurs » peinent à saisir la complexité des réalités locales et risquent d'effriter les liens communautaires. Comme l'exprime ce chef de famille : « *Le droit moderne, c'est bien, mais il ne comprend pas nos coutumes. Nous ne pouvons pas tout abandonner pour suivre des lois lieux d'ailleurs.* ». Cette méfiance s'explique par la complexité et le coût perçu des procédures juridiques, souvent jugées inaccessibles pour les populations rurales, et par la crainte que la justice formelle ne remplace la médiation des chefs de famille et des anciens, garants du tissu social local. Il en résulte une application inégale et sélective des règles successoriales : certaines familles mobilisent le droit moderne pour contester les décisions coutumières, d'autres l'ignorent ou le contournent, ce qui favorise l'incertitude juridique et la multiplication des conflits. L'étude souligne que l'efficacité du droit moderne dépend de sa capacité à intégrer les spécificités culturelles et locales. Une approche trop rigide risque de renforcer les tensions et d'accentuer le rejet du droit étatique. À l'inverse, une stratégie

de médiation, articulant les principes universels de justice avec les pratiques locales, semble la plus à même d'initier une évolution progressive des comportements et des mentalités. En résumé, l'influence du droit moderne sur les pratiques d'héritage en pays Bété est profondément marquée par la tension entre tradition et modernité. Pour qu'il puisse jouer un rôle véritablement positif dans la résolution des conflits successeurs, il s'avère essentiel :de renforcer la sensibilisation des populations aux droits successeurs ;d'améliorer l'accessibilité à la justice ;promouvoir une concertation entre chefs traditionnels, familles et institutions juridiques ; surtout, de construire des passerelles entre droit moderne et valeur coutumière, afin d'assurer à la fois l'équité et la stabilité sociale, tout en respectant l'identité collective .

IV- Discussion et conclusion

Cette étude sur les conflits liés à la manipulation des règles d'héritage en pays Bété plonge au cœur des dynamiques sociales et culturelles de cette région de Côte d'Ivoire. Les résultats confirment la complexité du sujet et illustrent les tensions entre pratiques coutumières, enjeux de pouvoir au sein des familles et influence croissante du droit moderne. Les hypothèses de départ sont confirmées : la manipulation des règles d'héritage par le chef de famille repose effectivement sur des intérêts personnels et des dynamiques de pouvoir, tandis que l'introduction du droit moderne se heurte à de fortes résistances culturelles. Cependant, il faut nuancer ces conclusions, tant la diversité des contextes et des perceptions reste marquée chez les enquêtés. L'exclusion des femmes de l'héritage demeure une réalité préoccupante, traduisant la persistance des inégalités de genre au sein des communautés Bété. Cette pratique, souvent justifiée par l'argument de la tradition, est de plus en plus contestée par les femmes elles-mêmes, qui réclament leur autonomie économique

et leur dignité dans la famille. Ce mouvement de contestation a mis en évidence une remise en cause progressive des logiques d'exclusion, même si beaucoup reste à faire pour transformer durablement les normes sociales. La manipulation des règles d'héritage par le chef de famille apparaît également comme un facteur central de conflit, souvent motivé par des préférences personnelles et des rapports de pouvoir. Ces pratiques exacerbent les tensions, remettant en question la légitimité de l'autorité familiale traditionnelle. Selon les témoignages recueillis, ces manipulations aboutissent fréquemment à des désaccords profonds, des ruptures de liens, voire à la marginalisation d'une partie des membres de la famille. Les conflits familiaux constituent une conséquence directe de ces pratiques inéquitables. Ils peuvent entraîner des ruptures durables, des procédures judiciaires, voire des affrontements ouverts. Ces tensions nuisent gravement à la cohésion familiale et ont des répercussions sur le développement socio-économique des communautés, affectant les liens intergénérationnels et la capacité à entreprendre collectivement. Ces conflits ravivent également des blessures affectives anciennes et ravivent des frustrations autour des notions de justice, de reconnaissance et d'appartenance. Concernant le droit moderne, bien qu'il soit perçu par certaines comme une solution potentielle, son impact sur les pratiques successoriales reste encore limité. Il bute sur la puissance des logiques coutumières et sur une méfiance persistante à l'égard des institutions juridiques formelles. De nombreux chefs de famille et anciens voient dans le droit d'État une source de déstabilisation de l'ordre social, estimant que les lois modernes ne peuvent répondre aux réalités et à la complexité des dynamiques locales. Cette perception contribue à une application inégale du droit moderne, qui est parfois sollicitée pour réclamer justice, mais souvent contourné ou écarté. Face à ces défis, il devient essentiel de promouvoir une approche conciliatrice alliant respect des traditions, égalité de

traitement, dialogue familial et principes d'équité juridique. Il s'agit, comme le disait avec sagesse un chef de famille lors d'un entretien : « La forêt ne pousse pas en un jour, mais chaque arbre compte. » Cette image rappelle qu'un changement durable ne peut être que progressif, engrainé à la fois dans les valeurs locales et dans les exigences universelles de justice. En définitive, les conflits liés à la manipulation des règles d'héritage en pays Bété sont les symptômes d'une société en mutation. Ils mettent en lumière les tensions entre tradition et modernité, entre générations, entre hommes et femmes. Mais ils révèlent également une capacité d'adaptation et une volonté de changement. Les solutions sont possibles et passent par le dialogue, l'éducation, la médiation ainsi qu'une volonté commune de construire un avenir plus juste et plus harmonieux pour tous les membres de la communauté Bété. Par ailleurs, cette étude apporte une contribution essentielle à la compréhension des conflits d'héritage dans les sociétés africaines, en particulier en pays Bété. Elle démontre que les pratiques coutumières, bien que culturellement engrainées, peuvent engendrer des formes d'injustice sociale et de violence familiale si elles ne sont pas adaptées aux exigences contemporaines d'équité. Sur le plan socio-utilitaire, ce travail propose des orientations concrètes pour sensibiliser les communautés à l'importance d'un partage équitable, Outiller les chefs de famille à travers des formations en médiation et en droit successoral, appuyer les institutions locales dans l'adoption de mécanismes mixtes de règlement des litiges (juridico-traditionnels). Il s'agit donc d'un outil de plaidoyer pour la transformation sociale, la justice familiale et la stabilité communautaire.

Bibliographie

ASSALÉ Augustin, 2018. *Les pratiques coutumières en Afrique et leur confrontation avec le droit moderne du savoir .*

Paris : Éditions du Savoir.

ASSALÉ Bertrand, 2018. *Pratiques coutumières en Afrique et lois modernes : conflits intra-familiaux*. Abidjan : Éditions Afrik.

DOUVILLE Olivier, 2006. *La méthode clinique : une démarche scientifique de recherche et de production de savoir*. Paris : PUF.

DOZON Jean-Pierre, 2005. *Analyse du rôle du chef de famille comme un arbitre souvent contesté*. Paris : Karthala.

DOZON Jean, 2005. *Pouvoir familial et contestations successoriales en Afrique de l'Ouest*. Abidjan : Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

ÉGASSE Thierry, 2019. *Prévention des conflits d'héritage : stratégies et outils juridiques*. Lyon : Éditions Juridiques Contemporaines.

ELKAÏM Michel, 1995. *La méthode systémique : une façon de comprendre les relations humaines*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.

GBAGBO Joseph, 2021. *Justice successorale et équité en Côte d'Ivoire : perspectives et enjeux*. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny.

GBAGBO Laurent, 2021. *Solutions juridiques et sociales pour résoudre les conflits d'héritage en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Éditions Ivoire.

KONATÉ Kouassi, 2017. *Réformes du droit des successions en Afrique : entre tradition et modernité*. Dakar : Centre Africain d'Etudes Juridiques.

KONATÉ Luc, 2017. *Solutions juridiques et sociales pour résoudre les conflits d'héritage*. Ouagadougou : Éditions Faso.

KOUAMÉ Alain, 2020. *L'exclusion des femmes dans les systèmes d'héritage traditionnel*. Abidjan : Éditions Harmattan.

KOUAMÉ Brice, 2020. *Femmes et héritage en Afrique : une lutte pour l'égalité successorale des droits*. Bamako : Éditions des Droits de l'Homme.

LE ROY Éric, 1999. *La nécessité de réformer les coutumes pour les adapter aux réalités contemporaines*. Paris : Karthala.

LE ROY Éric, 1999. *Réformer les coutumes africaines : un impératif juridique et social*. Paris : L'Harmattan.

MARIE André, 2009. *Impacts socio-économiques des conflits d'héritage*. Dakar : Éditions du Sahel.

MARIE Pauline, 2009. *Conséquences socio-économiques des conflits successeurs sur les communautés africaines*. Presses Universitaires Européennes.

NOIR Vincent, 2001. *Choix de la loi et de l'administration des successions de Dalhousie*. Halifax : Presses universitaires de Dalhousie.

PRIEUR Nicolas, 2000. *Petits règlements de comptes en famille*. Paris : Albin Michel.

PRIEUR Nicolas, 2011. *La famille, l'argent, l'amour*. Paris: Albin Michel.

PRIEUR Nicolas, 2023. *Ces trahisons qui nous libèrent*. Paris : Éditions du Seuil.

TOULABOR Charles, 2012. *Dynamiques de pouvoir et conflits familiaux en Afrique*. Lomé : Éditions Awoudy.

TOULABOR Charles, 2012. *Les dynamiques de pouvoir au sein des familles africaines*. Lomé : Éditions Togolaises des Sciences Sociales.